



MAIRIE DE THIBERVILLE

ARRÊTÉ

Arrêté N° MA-ARR-2026-037

13 février 2026

OBJET : Tableau annuel d'avancement de grade : Année 2026

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux : Accès au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Maire de Thiberville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe pour l'année 2026 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme CASTELLIER Marie-Pierre , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 10 par ancienneté	1	01/03/2026 Favorable
Mme JOUAS Frédérique , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 08 par ancienneté	2	01/12/2026 Favorable

Total promouvables : 3
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 3

Total promus : 2
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 2

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Thiberville, le 13 février 2026

Le Maire,
Guy PARIS



MAIRIE DE THIBERVILLE

ARRÊTÉ

Arrêté N° MA-ARR-2026-036

13 février 2026

OBJET : Tableau annuel d'avancement de grade : Année 2026

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux : Accès au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Maire de Thiberville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour l'année 2026 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme DEVANLAY Ophélie , <i>adjoint technique territorial</i> Echelon : 07 par ancienneté	3	27/12/ 2026 Favorable

Total promouvables : 3

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 2

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Thiberville, le 13 février 2026

Le Maire,
Guy PARIS